

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

16-11-2009 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le seizième jour de novembre deux mille neuf (2009) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Gilles Coutu, maire suppléant,
Nicole Cantara, François Dubeau, Guylaine Gagné, Daniel Bellerose et Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Gilles Coutu, maire suppléant, demande un moment de recueillement.

M. Gilles Coutu, maire suppléant, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

313-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour. D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

314-2009 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV. D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 19 octobre 2009.

ADOPTÉE

315-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes. D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2009.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
5116	Ministère du Revenu du Québec	16,717.08 \$
5117	Banque Nationale du Canada	8,854.27 \$
5118	EBI Environnement	10,317.93 \$
5119	M.C. Beauséjour & Richard inc.	254.86 \$
5120	Peinture Sylvain Paquin Enr.	13,332.80 \$

5121	Postage-On-Call Digital	564.38 \$
5122	Villemaire Centre de Pompes inc.	42,675.49 \$
5123	Villemaire Centre de Pompes inc.	34,206.52 \$
5124	Durand Denis	300.96 \$
5125	Georges-H. Durand Ltée	35.26 \$
5126	Hydro-Québec	5,733.75 \$
TOTAL :		133,609.93 \$

Salaires	95,582.22 \$
R.E.E.R	2,957.45 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	199.83 \$
Remboursement (intérêts)	5,802.15 \$
Dicom	173.83 \$

TOTAL : **104,835.48 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de novembre 2009.

5127	Bell Canada	1,511.85 \$
5128	Fédération Québécoise	303.43 \$
5129	Fonds des Pensions Alim.	1,463.70 \$
5130	Hydro-Québec	3,200.00 \$
5131	Ministre des Finances	513.00 \$
5132	Ministère des Finances du Québec	12,602.67 \$
5133	Receveur Général du Canada	12,008.54 \$
5134	Société de l'assurance automobile du Qc	50.79 \$
5135	Télus Mobilité	589.28 \$
5136	Ultramar	9,068.71 \$
5137	Hydro-Québec	2,857.64 \$
5138	Petite Caisse	616.63 \$
TOTAL :		44,171.61 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2009

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
		\$
5139	ADF Diésel	19,903.67 \$
5140	Agritex Lanaudière inc.	78.24 \$
5141	Alfred Céramique inc.	13,402.77 \$
5142	Archambault Guylain	235.00 \$
5143	Aréo-Feu Ltée	406.35 \$
5144	Atera Enviro inc.	140.16 \$
5145	Baril Daniel	84.50 \$
5146	Bassin Versant	250.00 \$
5147	Beauséjour Dominique	207.00 \$
5148	Bélanger	202.01 \$
5149	Bell-Gaz Ltée	802.22 \$
5150	Bellerose Sylvain	75.00 \$

5151	Béton Louis-Cyr inc.	4,435.99 \$
5152	BLR Motorisé inc.	181.59 \$
5153	Boisjoli Transport inc.	358.33 \$
5154	Camions Trois-Rivières	166.78 \$
5155	Camions Excellence	7,058.36 \$
5156	C. Bazinet et Fils inc.	43,565.80 \$
5157	Certilab	255.11 \$
5158	Champagne Claude	435.00 \$
5159	Conteneur Recycle inc.	8,026.51 \$
5160	Coutu Gilles	161.00 \$
5161	Cyrille Frigon (1996) inc.	14,987.29 \$
5162	Défi Taureau	2,000.00 \$
5163	Defoy Électrique inc.	1,670.66 \$
5164	Dépanneur R. Prud'Homme	148.00 \$
5165	Dépôt Rive-Nord inc.	5,909.51 \$
5166	Distribution Cardinal inc.	288.45 \$
5167	Donat Piette	843.04 \$
5168	Dunton Rainville	229.42 \$
5169	Équipements Sigma inc.	2,502.76 \$
5170	Équitract M.A. Roy inc.	225.75 \$
5171	Équip. Industriels Joliette inc.	166.35 \$
5172	Ethier Gilles	60.50 \$
5173	Ethier Mario	107.39 \$
5174	Félix Sécurité inc.	625.33 \$
5175	Ferland Pascal	206.50 \$
5176	Fondation Michel & Emile Falker	2,483.25 \$
5177	Fonds de l'information foncière	108.00 \$
5178	Gagné Daniel	45.00 \$
5179	Garage Tellier & Fils	90.41 \$
5180	Garage Villemaire & Fils inc.	2,264.44 \$
5181	Georges-H. Durand Ltée	4,516.46 \$
5182	Guay inc.	8,257.94 \$
5183	Joliette Dodge Chrysler Ltée	344.20 \$
5184	L'Ass. Des Pompipers St-Michel	378.00 \$
5185	La Survivance	5,729.27 \$
5186	Leblanc & Plante Enr.	619.93 \$
5187	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	4,541.49 \$
5188	Les Entreprises Nordikeau inc.	4,734.55 \$
5189	Les Goutières Matawinie	1,015.87 \$
5190	Les Mac. St-Jovite inc.	1,676.31 \$
5191	Les Pneus Marchands inc.	1,949.16 \$
5192	Les Pr. De Béton Casaubon	12,192.76 \$
5193	Les Services de Gestion SGT	746.16 \$
5194	Location Mille Items	501.11 \$
5195	Marcel Champagne Électrique inc.	3,594.29 \$
5196	Martin – Produits de Bureau inc.	288.51 \$
5197	M.C. Beauséjour & Richard inc.	6,118.26 \$
5198	Mécanique Jecc Ltée	706.28 \$
5199	Mécanique CADD inc.	42.33 \$
5200	Michel Beaupied et Fils inc.	674.99 \$
5201	Michelin Amérique du Nord inc.	7,092.84 \$
5202	Mini-Entrepôts	282.18 \$
5203	M.R.C. Matawinie	12,773.25 \$
5204	Peintures Bertrand Ayotte	2,031.75 \$
5205	Petit – Moteurs J.F.	187.77 \$
5206	P.G govern Qc inc.	112.88 \$
5207	P.H. Vitres d'Autos	335.89 \$
5208	Pièces d'Auto Joliette inc.	1,015.07 \$

5209	Pompaction inc.	506.39 \$
5210	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	375.11 \$
5211	Postes Canada	94.96 \$
5212	Premiers Soins Ultimes	165.58 \$
5213	Québec Linge	586.52 \$
5214	Réal Huot inc.	2,523.28 \$
5215	Restaurant Pignon-Rouge	123.90 \$
5216	Richard Daniel	75.00 \$
5217	Robert Chayer Enr.	448.11 \$
5218	Satelcom Internet	127.65 \$
5219	Satelcom inc.	39.51 \$
5220	Siemens Water	79.71 \$
5221	Stéphane St-Jean	70.00 \$
5222	Strongco inc.	191.35 \$
5223	Sylvain Rondeau inc.	19,047.69 \$
5224	Sylvio Champoux & Fils	38,161.86 \$
5225	Techno Diésel inc.	323.05 \$
5226	Transport Jocelyn Bazinet	12,784.24 \$
5227	Ultramar	2,463.65 \$
5228	Univar Canada Ltée	1,060.93 \$
5229	Villemaire Centre de Pompes inc.	9,726.47 \$

TOTAL :- 306,927.90 \$

5230	Banque Nationale du Canada	1,000.99 \$
5231	Bellerose Jean-Pierre	370.32 \$
5232	Bell Canada	126.19 \$
5233	Camions Excellence	6,756.22 \$
5234	Central Microcom Québec inc.	225.66 \$
5235	Chambre de Commerce de la Haute-Mat.	139.97 \$
5236	David Lyne	360.47 \$
5237	Dunton Rainville Senc	402.13 \$
5238	Gouger Guy	301.50 \$
5239	Hydro-Québec	25.98 \$
5240	Lacelle Francis	472.07 \$
5241	Laliberté Carine	535.50 \$
5242	Les Entreprises J.C. Roy Inc.	2,073.79 \$
5243	Mun. De Saint-Charles-Borromée	15,000.00 \$
5244	Satelcom Internet	64.99 \$

TOTAL :- 27,855.78 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

09-10-01	MMQ – Ristourne Assurance.
09-10-16	Jocelyne Lanthier et Christian Benoit – Utilisation de bois commercial en secteur résidentiel.
09-10-16	Chevaliers de Colomb – Tournoi de Quilles annuel.
09-10-19	Les Fleurons du Québec – Résultat de la classification.
09-10-21	Club de Radio-Amateurs – Demande pour frais annuel téléphonique.
09-10-22	Chambre de commerce – Rallye Poker.
09-10-22	Moisson Lanaudière – Remerciements.
09-11-02	André Villeneuve, Député – Félicitation pour réélection du maire et des conseillers.
09-11-08	Défi Taureau – demandes et autorisation.
09-11-10	Chambre de Commerce – Conférence de motivation pour les étudiants.

09-11-11 MRC de Matawainie, SDPRM – remboursement des dépenses travaux d'aménagement à la Baie-Dominique.

316-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Tournoi quilles D'autoriser la formation d'une équipe de 6 personnes au coût de 120.00\$ pour
Chevalier Colomb le tournoi de quilles des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 14 et 15 novembre 2009.

ADOPTÉE

317-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Aide fin. à D'accorder une aide financière de 363.12\$ à l'Association des Radioamateurs
Radioamateurs. de la Haute-Matawinie pour les frais de service du lien téléphonique pour l'année 2009.

ADOPTÉE

318-2009 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Congé sans solde B. La municipalité autorise pour le Festival "Défi Taureau" qui se tiendra le 9
Martel et 10 janvier 2010 sur le site du Mont-Trinité :

- l'utilisation du stationnement dans les rues avoisinantes.
- Des tables à pique-nique de la municipalité.
- Des barrières de sécurité.
- D'un conteneur pour les déchets ainsi que les cônes orange.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal de Québec, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

RÉSULTAT DE 2008

Les états financiers vérifiés de 2008 présentent les résultats suivants:

Total des recettes	4 498 824. \$
Total des dépenses	<u>4 324 724. \$</u>
Excédent des recettes (des dépenses)	174 100. \$

PRÉVISIONS POUR 2009

A partir des données existantes au 12 novembre 2009, nous pouvons prévoir que l'année financière 2009, se traduira par les résultats suivants:

Total des recettes estimatives	5 166 224. \$
Total des dépenses estimatives	<u>5 037 768. \$</u>
Excédent des recettes prévisibles	128 456. \$

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2010

- 01. Gestion des matières résiduelles
- 02. Amélioration de la voirie
- 03. Amélioration qualité de l'environnement

ORIENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010

- Gestion des matières résiduelles
- Travaux de voirie
- Toit sur la patinoire multifonctionnel

LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En conformité avec l'article 11, L.R.Q., chapitre T-11.001, j'inclus aux présentes les détails de la rémunération et des allocations de dépenses des élus pour l'année 2009.

	Rémunération de la Muni- cipalité	Allocation de la Muni- cipalité	Rémunération de la M.R.C.	Allocation de la M.R.C.	TOTAL
MAIRE	18 759.00\$	9 380.00\$	4 479.00\$	2 240.00\$	34 858.00\$
CONSEILLERS	4 690.00\$	2 345.00\$			7 035.00\$

De plus, le maire reçoit de la M.R.C. de Matawinie un montant de 100.\$ et une allocation de dépenses de 50.\$ pour chaque présence au conseil des maires et un montant de 216.\$ et une allocation de dépenses de 108.\$ pour chaque présence au conseil d'administration et tous autres comités de la M.R.C.

Je dépose également la liste des contrats comportant une dépense totale supérieure à 25 000\$, de même qu'une liste de tous les contrats, comportant une dépense de plus de 2000\$, qui ont été conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$, que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a accordés depuis le dépôt de mon dernier rapport sur la situation financière de la municipalité.

Plus d'information sera fournie lors de l'adoption du budget 2010, à une assemblée spéciale qui se tiendra le 23 décembre 2009, à 19H00, à la salle J.M. Bellerose, 140, Saint-Jacques et à laquelle tous les contribuables sont invités.

Donné à St-Michel-des-Saints, ce seizième jour de novembre deux mille neuf (2009).

Jean-Pierre Bellerose, Maire
Saint-Michel-des-Saints

----- AVIS DE MOTION est donné par Guylaine Gagné, conseillère qu'à l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2010 qui se tiendra le 23 décembre 2009, un règlement sera adopté pour imposer et déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2010.

----- Avis de motion et projet de règlement
Donné par Guylaine Gagné, conseillère, à la séance régulière du conseil tenue le 16 novembre 2009.

Pour l'adoption du règlement no.529-2009 à la séance régulière du conseil qui se tiendra le lundi 21 décembre 2009, à la salle J. M. Bellerose, 140 rue St-Jacques, à 19 heures, relatif au traitement des élus municipaux, modifiant le règlement 419-2000. À compter du 01 janvier 2010, une rémunération annuelle additionnelle de mille sept-cent trente-quatre dollars (1734.\$) sera accordée au maire suppléant de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

En plus de la rémunération additionnelle ci-haut fixée, le maire suppléant aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération additionnelle. La rémunération additionnelle du maire suppléant sera indexée conformément à l'article 7 du règlement 419-2000.

	<u>RÉMUNÉRATION</u>	<u>ALL. DÉPENSES</u>
Maire suppléant : Actuel	0\$	0\$
Proposé	1 734.00\$	867.00\$

Le règlement no. 539-2009 a effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

319-2009

Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Responsabilités des membres du conseil.

D'accepter la nomination des personnes aux fonctions tel que ci-dessous énumérées:

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Maire Suppléant

Gilles Coutu

Finances

Guylaine Gagné

Comité consultatif d'urbanisme

François Dubeau et Nicole Cantara

Commission de Loisirs et de Culture, Comité de la bibliothèque

François Dubeau

Loisirs St-Michel inc. , Table jeunesse

Guylaine Gagné

Industrie

Daniel Bellerose, Jean-Pierre Bellerose

Commerce , représentante municipale au conseil d'administration de la Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie, Programme police de proximité afin d'agir auprès de la S.Q.

Nicole Cantara

Corporation du Lac-Taureau

Jean-Pierre Bellerose, Gilles Coutu, Guylaine Gagné, François Dubeau et Daniel Bellerose

Observateurs: Richard Gilbert et Nicole Cantara

HLM

François Dubeau et Nicole Cantara

Pompiers, Comité de protection de l'environnement Matawinien, Comité d'Animation Citoyenne.

Gilles Coutu

g

Sécurité publique

Gilles Coutu, Daniel Bellerose et Richard Gilbert

Voirie

Richard Gilbert et Gilles Coutu, substitut.

Conseil d'administration de la Rouge Matawin, Mastigouche, ZEC Collin.

Daniel Bellerose

Pour toutes ces responsabilités, les frais de déplacements et autres frais relatifs seront remboursés sur présentation de facture.

ADOPTÉE

320-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Représentant et Que M. François Dubeau, conseiller, soit renommé représentant et que Mme
responsable de la la Cécile Baudouard soit nommée responsable de la bibliothèque afin de
bibliothèque. remplacer Mme Julie Picard, en congé de maternité, aux mêmes conditions
d'emploi et salaire de Mme Julie Picard.

Que ces personnes soient les délégués officiels de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres initiées de temps à autre à leur intention par la CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

321-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Engagement temps D'autoriser l'engagement de Jean-Louis Provost comme journalier, employé
journalier partiel. temporaire temps partiel, sur appel, au salaire actuel de 15.35\$/heure.

ADOPTÉE

322-2009 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Chef pompier De nommer M. Michel Delaplante au poste de chef pompier adjoint.
adjoint.

ADOPTÉE

323-2009

Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Traitement des eaux usées et réseau d'égout au camping municipal

TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES ET RÉSEAU D'ÉGOUT AU CAMPING MUNICIPAL DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

- la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par Denis Bérubé, ingénieur, EESA, quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.
- la municipalité s'engage à respecter la performance d'épuration attendue selon la classe de traitement de la technologie ou les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaire.
- la municipalité s'engage à effectuer le suivi standard décrit à l'annexe 4 selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (dans le sol) et à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'Environnement.
- la municipalité s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposés dans un endroit autorisé en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par Denis Bérubé, ingénieur, EESA.

ADOPTÉE

324-2009

Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Modification aqueduc rue Léger.

De mandater Teknika HBA, à présenter une demande au programme PRECO pour la modification de l'aqueduc rue Léger entre Charette et Racine et de boucler le réseau entre Léger et Chagnon par une conduite rue Racine.

D'autoriser Alain Bellerose, directeur général, secrétaire-trésorier, de la municipalité à signer les documents et le nommer responsable de la gestion des accès en demandant son inscription au service en ligne du PRECO. La municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE

- 325-2009 Proposé par Richard Gilbert
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- Autorisation de D'autoriser le déneigement de toutes les mêmes rues et tous les mêmes
déneigement chemins que l'hiver dernier.
- ADOPTÉE
- 326-2009 Proposé par Guylaine Gagné
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'autoriser le renouvellement du contrat de contrôle canin pour la période du
1^{er} janvier au 31 décembre 2010.
- ADOPTÉE
- 327-2009 Proposé par Richard Gilbert
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- Location motoneige D'autoriser la location d'une motoneige avec un **pont large**, pour l'entretien
pr. sentier ski fond des sentiers de ski de fond à l'hiver 2010 au coût de 1 500.00\$ plus taxes,
incluant immatriculation, assurance et droit pour l'utilisation des sentiers de
motoneige.
- ADOPTÉE
- 328-2009 Proposé par Guylaine Gagné
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- Entretien des D'accepter l'offre d'entretien des patinoires pour la saison 2009-2010 de
patinoire 2009-2010 Distribution 94 enr., Sylvain Rondeau au coût de 10 500.\$ plus taxes.
- ADOPTÉE
- 329-2009 Proposé par Nicole Cantara
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- Adhésion FQM 2010 De renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2010.
- 330-2009 Proposé par François Dubeau
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- Calendrier 2010 des Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances
séances du conseil. ordinaires du conseil municipal pour 2010.
- | | |
|----------------------------|---------------------------|
| Lundi 18 janvier à 19h00 | lundi 15 février à 19h00 |
| Lundi 15 mars à 19h00 | lundi 19 avril à 19h00 |
| Mardi 18 mai à 19h00 | lundi 21 juin à 19h00 |
| Lundi 19 juillet à 19h00 | lundi 16 août à 19h00 |
| Lundi 20 septembre à 19h00 | lundi 18 octobre 19h00 |
| Lundi 15 novembre à 19h00 | lundi 20 décembre à 19h00 |
- ADOPTÉE

331-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

PV du CCU D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 4 novembre 2009 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

332-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 8320, Brassard Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Jean-Pierre Durand (Georges H. Durand Ltée) pour la propriété située sur le 8320, Brassard. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal existant se trouvant à 10.72 mètres (35.17 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 16.96 mètres (55.64 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.8.3 (1^{er} paragraphe) du règlement de zonage # 320-1992. La demande concerne également l'acceptation du bâtiment principal se trouvant à 12.22 mètres (40.09 pieds) de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 15 mètres (50'), ce qui contrevient à l'article 6.8.4-2) du règlement de zonage # 320-1992. Finalement la demande concerne l'acceptation du bâtiment existant dont la dalle se trouve à 366.08 m (par rapport au niveau de la mer) au lieu de 366.38 mètres, ce qui contrevient à l'article 13.6-1 du règlement de construction # 322-1992.

CONSIDÉRANT L'émissions des permis antérieurs;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jean-Pierre Durand.

ADOPTÉE

333-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 8320, Brassard Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure M. Jean-Pierre Durand (Georges H. Durand Ltée) pour la propriété située sur le 8320, chemin Brassard. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment secondaire projeté à 10.72 mètres (35.17 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 18.55 mètres (60.86 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.8.3 (1^{er} paragraphe) du règlement de zonage # 320-1992. La demande concerne également la construction du bâtiment secondaire projeté dont la dalle se trouverait à 366.10 m (par rapport au niveau de la mer) au lieu de 366.38 mètres, ce qui contrevient à l'article 13.6-1 du règlement de construction # 322-1992.

CONSIDÉRANT l'harmonisation du projet avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la grandeur du terrain (espace restreint);

CONSIDÉRANT QUE l'élévation du plancher respecte la norme de la MRC (RCI # 110-2007).

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jean-Pierre Durand.

ADOPTÉE

334-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
changement zonage
de Transport St-
Michel

Le CCU à étudié la demande de changement de zonage par Transport St-Michel-des-Sts de Lanaudière a/s Florent Barthe. Une première demande concerne la réduction de la zone Ra-1 et l'agrandissement de la zone CoIn et une deuxième demande concerne la réduction de la zone CoIn et l'agrandissement de la zone In-2.

CONSIDÉRANT que la demande du changement de zonage est propice pour les besoins municipaux;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de changement de zonage de M. Florent Barthe conditionnellement à ce qu'il respecte la nouvelle norme des clôtures (opaques)

ADOPTÉE

335-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
Lotissement de M.
Veillette.

proj. Le CCU à étudié l'étude du projet de lotissement par M. Michel Veillette pour la propriété située sur une partie du lot 59 du rang 8, canton de Provost (référence minute 841, plan P-1018, dossier E-7354, préparé par Éric Landry arpenteur géomètre).

CONSIDÉRANT La conformité du projet.

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande du projet de lotissement de M. Michel Veillette.

ADOPTÉE

336-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter
vallons du Lac-
Taureau

proj. Des Le CCU a étudié l'étude de trois projets de construction (PIIA) par pour la propriété située sur les lots 84, 85 et 86 du rang 3, canton de Masson (251, 151 et 181 ch. des Vallons) (zone Vb-7).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation des PIIA;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte les projets de construction de Les Vallons du Lac Taureau.

ADOPTÉE

337-2009 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter dérogation du 151, Beaudry Le CCU à étudié la demande de dérogation mineure par M. Normand Messier pour la propriété située au 151 chemin Beaudry. La demande concerne la construction d'un bâtiment secondaire (garage) d'une superficie de 1200 pieds carré (111.48 m²) au lieu de 875 pieds carrés (81.28 m²), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes pour les bâtiments;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Normand Messier conditionnellement à ce que d'ici 3 ans les travaux de l'agrandissement du bâtiment principal soient faits.

ADOPTÉE

338-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 31 octobre 2009.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité d'octobre 2009.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 9 novembre 2009.

----- Dépôt du procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires pour l'assemblée du 2 octobre 2009.

----- M. Alain Bellerose, directeur général, à reçu des membres du conseil, la formule de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux conformément aux article 357 et 358 de la Loi des élections et référendums dans la municipalité, L.R.Q., chapitre E-2.2.

M. Gilles Coutu, maire suppléant, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

339-2009 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée de Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
secrétaire trésorier
directeur général

Gilles Coutu
maire suppléant